

**Compte rendu du conseil communautaire  
D'Auzat et du Vicdessos du 9 avril 2016 à 9h30  
Salle de réunion de la Mairie de Vicdessos**

Le samedi 9 avril 2016, à 9 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Vicdessos sur convocation du Président. Il a été établie une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent compte-rendu.

Le conseil communautaire était présidé par Monsieur MAGALHAES Jean, en qualité de Président. Il était assisté par le Directeur de la Communauté de Communes. Madame Marie-Josée DANDINE a accepté d'assurer la fonction de secrétaire de séance.

Plus de la moitié des conseillers communautaires étaient présents ou représentés. Le conseil communautaire a donc pu valablement délibérer.

**PRESENTS : MAGALHAES Jean, BERLUREAU Patrick, BOUFAID Akim, CAUJOLLE Marie-Line, CROS Yves, DANDINE Marie-Josée, DUPUI Dominique, DUPUY André, DUPUY Claude, EL YACOUBI Abdelhamid, GUAL Hélène, GUAL Jean-Luc, GUITART Mylène, LAFFONT Christian, LERY-MARFAING Marie, MIQUEL Thierry, PUJOL Philippe, RAUZY Jean-Pierre, ROMEU Aline, RUFFE Jean-Pierre**

**PROCURATIONS : DELPY Eric a donné procuration à ROMEU Aline, GALY Gérard a donné procuration à BERLUREAU Patrick, GARCIA Nadine a donné procuration à LAFFONT Christian, MARFAING Alain a donné procuration à MAGALHAES Jean, TERON Claude a donné procuration à EL YACOUBI Abdelhamid**

**Ordre du jour :**

1. Validation des comptes administratifs 2015
2. Vote du BP 2016 de la CCAV et du BP 2016 des Régies satellites
3. Délibération taxes locales 2016
4. Délibération versement subvention aux groupement des collectivités et régies
5. Ressources humaines :
  - 5.1 Mises à disposition de personnel et prestations de service
    - a. Délibérations concernant le Syndicat tourisme
    - b. Délibération concernant la Maison des Patrimoines
    - c. Délibération concernant la Régie MAL
  - 5.2 Création de postes
    - a. adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
6. Conventions ONF
  - a. Goulier Neige
  - b. Etude d'impact sur le canyon de Bassiès
  - c. Passerelle de Bassiès
7. Demandes de subvention
  - a. Amicale du personnel
  - b. M.S.N.
  - c. Saint Matthieu
8. Questions diverses
  - a. Retour sur les Portes ouvertes du collège

## 1. Validation des comptes administratifs 2015

### 1.1 Compte administratif 2015 de la Communauté de Communes

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire des résultats du compte administratif.

SECTION	RESULTAT CA 2014	Résultat de l'exercice 2015	RESTE A REALISER 2015	solde des restes à réaliser	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	22 334.59 €	-222 075.33 €	Dépenses	173 556.56 €	<u>-199 740.74 €</u>
			Recettes	201 864.18 €	
FONCTIONNEMENT		53 592.13 €			<u>280 104.24 €</u>

Résultat de clôture de la section de **fonctionnement de 280 104.24 €**  
 Résultat de clôture de la section **d'investissement de -199 740.74 €**  
 Restes à réaliser de la section **d'investissement de 28 307.62 €**

- . **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du COMPTE DE GESTION relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement d'entrée et du bilan sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- . **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- . **ARRETE** les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président propose d'affecter ces résultats comme indiqué ci-dessous:

Section	Article	Libellé	Montant
<b>Investissement</b>	D 001	Reprise excédents	<b>-199 740.74€</b>
<b>Fonctionnement</b>	R 002	Résultat antérieur reporté	<b>280 104.24€</b>

Monsieur le Président demande au conseil communautaire après en avoir débattu de bien vouloir délibérer sur cette question.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Pour	23	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à la majorité des voix, la proposition.

**Validé par le conseil communautaire**

## 1.2 Compte administratif 2015 de la Zone Artisanale

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire les résultats du compte administratif de la Zone d'Activités 2015.

Résultat de clôture de la section de **fonctionnement de** 10 469.66 €  
Résultat de clôture de la section **d'investissement de** 3 900.00 €

Monsieur le Président propose d'affecter ces résultats :

Section	Article	Libellé	Montant
<b>Investissement</b>	R 001	Reprise excédents	3 900.00
<b>Fonctionnement</b>	R 002	Résultat antérieur reporté	10 469.66

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Pour	23	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la proposition.

**Validé par le Conseil Communautaire à l'unanimité**

## 1.3 Compte administratif 2015 de la régie Montcalm Accueil Loisirs

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire les résultats du compte administratif de **MONTCALM ACCUEIL LOISIRS** 2015.

Résultat de clôture de la section de **fonctionnement de** -29 128.27 €  
Résultat de clôture de la section **d'investissement de** - 8 097.74 €

Monsieur le Président propose d'affecter ces résultats :

Section	Article	Libellé	Montant
Investissement	D 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	<b>-8 097.74</b>
Fonctionnement	D 002	Résultat antérieur reporté	<b>-29 128.27</b>

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Pour	23	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à la majorité des voix, la proposition.

#### 1.4 Compte administratif 2015 de la Régie Sabanech

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire les résultats du compte administratif en euros.

SECTIONS	DEPENSES 2015	RECETTES	RESULTAT 2014	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	39108.00	29 009.00	293 710.15	283 611.15
FONCTIONNEMENT	284 289.65	174 188.48	134 781.99	24 680.82
RESULTAT	323397.65	203 197.48	428 492.14	308 291.97

Constate les identités de valeur avec les indications du COMPTE DE GESTION relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement d'entrée et du bilan sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président propose d'affecter ces résultats :

Section	Article	Libellé	Montant
Investissement	R 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	<b>283 611.15€</b>
Fonctionnement	R 002	Résultat antérieur reporté	<b>24 680.82€</b>

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Pour	23	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la proposition.

#### 1.5 Compte administratif 2015 de la Régie Goulier Neige

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire les résultats de la Régie Goulier Neige 2015.

Résultat de clôture de la section de **fonctionnement de -55 485.55 €**

Résultat de clôture de la section **d'investissement de -37 638.44 €**

Monsieur le Président propose d'affecter ces résultats :

<b>Section</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Investissement	D 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	<b>-37 638.44</b>
Fonctionnement	D 002	Résultat antérieur reporté	<b>-55 485.55</b>

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Pour	23	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à la majorité des voix, la proposition.

### **1.6 Compte administratif 2015 de la Régie Patrimoines**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire les résultats du compte administratif de la Régie Patrimoines 2015.

Résultat de clôture de la section de **fonctionnement de 8 017.38 €**

Résultat de clôture de la section **d'investissement de 11 230.26 €**

Restes à réaliser de la section **d'investissement de 11 148.40 €**

**Monsieur le Président propose d'affecter ces résultats :**

<b>Section</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Investissement	R 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	<b>11 230.26</b>
Fonctionnement	R 002	Résultat antérieur reporté	<b>8 017.38</b>

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Pour	23	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à la la majorité des voix, la proposition.

## **Observations :**

Madame ROMEU Aline souligne que les comptes de gestion devraient être validés avant les comptes administratifs.

Monsieur GASTALDELLO indique que les comptes de gestion définitifs ne sont toujours pas signés mais que les comptes administratifs proposés sont cohérents avec les comptes provisoires transmis par la trésorerie.

Il est indiqué également que le vote des taux devrait avoir lieu avant le vote des budgets primitifs  
Réponse : Le vote des taux est déjà intervenu avec l'approbation du rapport de la CLETC. Il sera proposé au cours de ce conseil et en référence au BP 2016 qui intègre les recettes fiscales liées au nouveaux taux.

La commune de Sem, dépassant le taux autorisé par le DDFIP pour la taxe foncière sur le non bâti soit 216.99 %, reprendra prochainement une délibération pour ramener le Taux de TFNB dans la limite autorisée. Cette baisse lui fera perdre 83 € sur son budget.

## **Vote des budgets Primitifs**

En préambule, Monsieur le Président rappelle qu'il a réuni, en amont de ce Conseil communautaire, deux fois la commission des finances pour travailler sur les Budgets. Il demande donc aux administrateurs de faire confiance au travail de leurs collègues qui ont en amont étudié l'ensemble des chapitres et des articles du Budget primitif.

Le Président présente globalement le budget :

- La réforme fiscale et le passage en FPU justifie l'augmentation des produits constatés ;
- La communauté continue, malgré la hausse des recettes fiscales, sa politique d'optimisation des dépenses :
- o Exemple : des charges de personnel en diminution et ce malgré un GVT défavorable

Les grands principes que nous vous demandons d'adopter pour ce budget 2015 sont les suivants :

- **Augmentation des subventions d'équilibre** pour faire vivre les régies satellites :
  - o + 6 949.50 € pour la Régie Patrimoines
  - o + 20 000.00 € pour la Régie Goulier Neige
- **Augmentation des subventions aux associations : Compte 6574**
  - o La nouvelle association CAP MONTCALM qui portera la course du Montcalm en 2016 avec 10 000€ de subvention, justifie en grande partie l'augmentation constatée au compte 6574.
  - o Pour mémoire :
    - Montant 2015 BP : 37 800.00 € réalisé : 45 800€
    - Montant 2016 : 52 200.00 €
    -

## **Observations générales :**

L'objectif de ces budgets est de continuer à diminuer les charges de fonctionnement pour assainir la situation financière de la Communauté de Communes avant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur DUPUY Claude souhaite un communiqué précis dans la presse sur l'amélioration de la situation financière entre 2014 et 2015 pour valoriser justement le travail de l'équipe communautaire.

Monsieur le Président refuse de communiquer à date. Il l'envisage éventuellement en fin d'année quand la Communauté de Communes basculera dans la nouvelle entité communautaire. Monsieur le Président ne souhaite pas faire l'objet de critiques par les détracteurs via les réseaux sociaux, pour travailler dans un climat apaisé.

Madame DANDINE Marie-Josée précise qu'elle partage la remarque de Monsieur DUPUY Claude et regrette que cette reconnaissance ne soit pas partagée pour valoriser aussi le travail des agents et des collaborateurs du Président. Madame DANDINE Marie-Josée indique que c'était l'occasion d'informer les contribuables des efforts réalisés dans leur intérêt pour assainir la situation financière de la CCAV.

Monsieur RAUZY Jean-Pierre précise que le constat se fera naturellement au moment du transfert.

## 2.1 Vote du budget primitif 2016 de la Communauté de Communes

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	4 799 643.27 €	4 799 643.27 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
. Restes à réaliser	173 556.56 €	201 864.18 €
. Nouveaux crédits	844 693.22 €	816 385.60 €
<b>TOTAL</b>	1 018 249.78 €	1 018 249.78 €

Le Budget Primitif que nous vous proposons de voter est sincère et il prend en compte le travail d'analyse effectué et les préconisations de la commission des finances.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité le Budget Primitif de la Communauté de Communes.

### **Observations :**

La ligne sur la Vexane de Darré a été retirée (dépenses et recettes), personne n'étant capable de dire comment régulariser. Monsieur le Président précise que les budgets précédents n'étaient pas sincères et il faut attendre de voir si les Finances Publiques se manifestent à nouveau à ce sujet.

## 2.2 Vote du budget primitif 2016 de la Zone Artisanale

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	31 469.66 €	31 469.66 €
INVESTISSEMENT	3 900.00 €	3 900.00 €

Le Président rappelle que des loyers impayés sont présents dans le budget. La régie de la zone artisanale devrait néanmoins générer 10 469.66 € de reversement sur le budget principal de la communauté des communes.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur le Budget Primitif.

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la proposition.

### **Observations :**

Il est constaté que peu de recettes ont été encaissées. 2 boxs vides en 2016.

Une question est posée : Qui paye les charges ?

L'eau était prise en charge par la CCAV (le branchement étant collectif). Dorénavant des compteurs seront installés pour chaque box afin que chaque locataire s'acquitte de la dépense.

## 2.3 Vote du budget primitif 2016 Régie Montcalm Accueil Loisirs

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	742 874.89 €	742 874.89 €
INVESTISSEMENT	32 664.80 €	32 664.80 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la proposition.



## Validé par le Conseil Communautaire

### Observations :

La situation est toujours compliquée.

Madamer ROMEU Aline indique que sur ce budget il faut tenir compte que dans le compte administratif 2015, il y a des dépenses qui étaient de 2014 et au final le budget 2016 sera peut être moins difficile qu'il n'y paraît.

Il faut néanmoins être vigilant par rapport à la charge que représentera la facturation de l'eau . Pour indication le refroidissement est basé sur un volume de 55 000 à 63 000 repas / an .

Monsieur le Président précise qu'il a été demandé à M.A.L de travailler principalement avec des fournisseurs locaux .

La communauté de communes étant labellisée « Europe » , elle ne peut travailler qu'avec des organismes agréés.

Ci-dessous la réponse du laboratoire BIOQUAL :

*« Suite à votre demande, je vous confirme qu'un établissement agréé doit obligatoirement se fournir en matières premières à partir d'un établissement lui-même agréé (c'est-à-dire en mesure de fournir une estampille ovale).*

*J' essaye de vous envoyer un texte réglementaire qui traduirait cette notion simplement ... ».*

*« ...En complément à votre question sur l'approvisionnement des cuisines centrales, je confirme ma réponse : il s'agit d'une disposition générale applicable aux établissements agréés qui découle du règlement (CE) n° 853/2004; ils ne peuvent s'approvisionner qu'auprès d'établissements agréés (sauf pour les produits non soumis au règlement (CE) n° 853/2004 : végétaux, production primaire, produits composites)..... »*

Des questions sont posées sur l'intérêt de ce label et les contraintes. Il ne devrait pas être un frein pour faire des achats dans des commerces locaux pour les repas de groupes .

Monsieur DUPUY André précise qu'en effet même une entreprise de salaison du Couserans n'a pas pu livrer les cantines scolaires à cause de ces normes.

Le services de la CCAV se rapprocheront du « Petit marché » pour tenter de lui permettre d'obtenir cet agrément.

Info : Le budget internat 2015 était basé sur 40 élèves, en 2016 sur 50 élèves dans le cadre du projet d'agrandissement de l'internat.

Monsieur DUPUY Claude demande si la participation du Conseil Départemental va augmenter. La réponse est que chacun le souhaite.

Monsieur BOUFAID Akim indique qu'il faut arriver à un budget sincère.

La réponse qui lui est apportée : les recettes de la régie sont calculées sur une fréquentation prévisionnelle réaliste. Les efforts de gestion permettent de faire baisser le coût du repas 2016 : 7,81 €, en 2015 : 8.39 €.

### 2.4 Vote du budget primitif 2016 Régie Sabanech

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	409 659.00 €	409 659.00 €
INVESTISSEMENT	712 620.15 €	712 620.15 €

La Régie du Sabanech est, comme le rappelle le Président, la pépite de la Communauté de Communes.

Elle génère des résultats d'exploitation positifs. Il est important de rappeler à tous les administrateurs que ces excédents, comme décidé lors du CA du 20 février 2015, devront être reversés au Budget principal pour permettre son équilibre.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir délibérer sur cette question.

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la proposition.

### **Observations :**

Monsieur le Président souligne que l'année 2015 a été difficile en raison des conditions climatiques. La production, donc les recettes, sera en recul par rapport à N-1 mais ce patrimoine industriel reste un magnifique outil laissé par nos prédécesseurs.

Des projets sont à l'étude :

- Achat d'un véhicule.

- Poursuite du projet d'extension de la centrale et révision du contrat d'entretien

La mise en conformité du débit réservé sera faite pour lever les remarques de l'ONEMA et éventuellement celles du Procureur.

Monsieur le Président s'interroge sur le fait que l'on découvre autant d'anomalies sur la collectivité depuis le 18 décembre 2014, alors qu'elles n'ont pas été relevées auparavant et d'autant quand elles remontent, comme pour la Maison de retraite, à la date d'ouverture soit en 2004.

Monsieur le Président précise que s'il est condamné, y compris pour l'ensemble des menaces de fermeture qui sont faites sur toutes les structures, il remettra sa démission.

Monsieur DUPUY Claude indique qu'il faut prendre l'appui d'un avocat pour l'ensemble des dossiers sur lesquels est engagée la responsabilité juridique de la Communauté de Communes. Ce point est approuvé à l'unanimité.

Un vote est demandé pour engager cette démarche d'autant que Monsieur le Président est assuré et qu'il faut faire intervenir l'assurance de la collectivité pour en assurer la défense au travers de Monsieur le Président.

### **2.5 Vote du budget primitif 2016 de la Régie Goulier Neige**

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	415 676.40 €	415 660.40 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	103 148.44 €	103 148.44 €

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que les recettes de fonctionnement sont faites pour une grande partie par la subvention de **270 000 €** versée par la Communauté de Communes.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur le Budget Primitif de la Régie Goulier Neige.

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la proposition.

### **Observations :**

Madame ROMEU Aline souligne que l'absence d'un moniteur pour cette saison est regrettable.

Monsieur GUAL Jean-Luc ajoute que le problème sera résolu en 2016 avec la fusion avec Ax. Monsieur BOUFAID Akim indique que malgré le manque de neige, la fréquentation moyenne a été en progression. Néanmoins, les statistiques sont faussées dès lors qu'elles sont calculées sur une période plus courte.

Monsieur le Président précise avoir demandé au Conseil Départemental d'améliorer la signalétique pour la station de ski par l'implantation d'un panneau au rond-point de Sabart.

Monsieur RUFFE Jean-Pierre fait remarquer que le Ski Club du Montcalm fréquente très peu la Station de Goulier Neige alors que cette association est largement subventionnée par les communes. Peu d'adhérents de la vallée (moins de 5) ainsi que peu de skieurs de la vallée fréquentent la station de ski de Goulier.

### **Validé par le Conseil Communautaire**

#### **2.6 Vote du budget primitif 2016 de la Régie Patrimoines**

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	127 885.96 €	127 885.96 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
. Restes à réaliser	11 148.40 €	
. Nouveaux crédits	2 469.92 €	13 618.32 €
<b>TOTAL</b>	13 618.32 €	13 618.32 €

Concernant le budget, il est rappelé qu'il se compose principalement pour les charges, des salaires des employés et pour les recettes, des subventions de la communauté de communes et de la commune d'Auzat.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur la proposition de budget Primitif.



- . **APPROUVE** une nouvelle fois ces subventions ;
- . **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

## **5. Ressources humaines**

### **5.1 Mises à disposition de personnel et prestations de service**

#### **a. Délibérations Syndicat tourisme**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la réorganisation des activités touristiques des Vallées d’Auzat et du Vicdessos et du Tarasconnais.

Afin d’optimiser au mieux les compétences du territoire, le Syndicat Tourisme des Vallées du Tarasconnais et du Vicdessos et de la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose la mise à disposition de :

- Monsieur LALLA Christophe, sur la base d’un 1/6 temps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au Syndicat Tourisme des Vallées du Tarasconnais et du Vicdessos pour une durée de un an renouvelable.
- Monsieur CLEMENT David, sur la base d’un 1/4 temps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au Syndicat Tourisme des Vallées du Tarasconnais et du Vicdessos pour une durée de un an renouvelable.

Cette mise à disposition pourra être amendée à la demande d’un des signataires.

La mission est évaluée à 1/6 temps sur journées de travail de Monsieur LALLA Christophe pour la vérification et suivi des chantiers liés aux sentiers de randonnée (débroussaillage, entretien, balisage) du territoire de la Communauté de Communes d’Auzat et du Vicdessos.

La mission est évaluée à 1/4 temps, de Monsieur CLEMENT David, agent de développement actuellement employé au sein de la Communauté de Communes d’Auzat et du Vicdessos.

Les missions confiées à Monsieur CLEMENT David sont :

- Suivi des procédures contractuelles
- Élaboration des projets et des dossiers territoriaux
- Animation des groupes de travail
- Études liées à l’intérêt du territoire
- Participation aux tâches administratives (gestion du personnel, suivi budgétaire...)

En contrepartie de cette prestation, le Syndicat Tourisme des Vallées du Tarasconnais et du Vicdessos paiera à la Communauté de Communes

- Pour Christophe LALLA : sur la base d’un taux horaire de 27.18 €, soit un montant total facturé de 8 235.54 € / an pour 1/6 temps.
- Pour David CLEMENT : un montant total facturé de 12 942.50 € / an pour 1/4 temps.

Monsieur le Président précise qu’une convention liant les deux parties et fixant les modalités de mises à disposition sera dressée

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur la proposition de budget Primitif.

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

## **b. Délibération Prestations de service au profit de la CCAV (service communication)**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire d'Auzat et du Vicdessos les besoins de la CCAV en matière de communication.

Compte tenu de la fusion prochaine de la CCAV et afin de ne pas créer de doublon dans le futur organigramme, Monsieur le Président propose de ne pas recruter un nouvel agent pour assurer ces missions mais, considérant qu'au sein de la Régie des Patrimoines un technicien possède les compétences requises, Monsieur le Président propose de faire assurer une prestation de service sur une partie du temps de travail de ce technicien.

Le volume mensuel de travail disponible pour ce technicien est estimé à 121 heures.

En contrepartie de cette prestation, la commune communauté des communes d'Auzat et du Vicdessos prendra en charge le coût du salaire de ce technicien (actuellement au coefficient 300 de la convention de l'Animation), soit 19.07 euros. La facturation de cette prestation sera effectuée trimestriellement par la Régie Patrimoine.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

## **c. Délibération Prestations de services au profit de la CCAV (service administratif)**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire d'Auzat et du Vicdessos les besoins des services administratifs de la CCAV notamment pour ce qui concerne la facturation, la tenue journalière de tableaux de bord, les mandatements et titres.

Compte tenu de la fusion prochaine de la CCAV et afin de ne pas créer de doublon dans le futur organigramme, Monsieur le Président propose de ne pas recruter un nouvel agent pour assurer ces missions mais, considérant qu'au sein de la Régie Montcalm Accueil Loisirs un technicien possède les compétences requises, Monsieur le Président propose de faire assurer une prestation de service sur une partie du temps de travail de ce technicien.

Le volume mensuel de travail disponible pour ce technicien est estimé à 69.77 heures.

En contrepartie de cette prestation, la commune communauté des communes d'Auzat et du Vicdessos prendra en charge le coût du salaire de ce technicien (actuellement au coefficient 313 de la convention de l'Animation), soit 24.94 euros. La facturation de cette prestation sera effectuée trimestriellement par la Régie Montcalm Accueil Loisirs.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

## **5.2 Création de postes**

Afin d'accompagner le déroulement de carrière de deux agents qui répondent parfaitement aux attentes de leur hiérarchie et des élus et afin aussi d'améliorer l'organisation du service technique, Monsieur le Président propose de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité la proposition.

## 6. Conventions ONF

### a. Convention Goulier Neige

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une convention lie l'Office National des Forêts et la collectivité pour l'exploitation de la station de ski de Goulier Neige en forêt domaniale de Goulier.

Cette convention conclue en date du 14 août 2009 étant arrivée à échéance au 31 décembre 2015, la Communauté de Communes avait sollicité son renouvellement par courrier en date du 14 mai 2015.

Monsieur le Président procède à la lecture de la convention qui mentionne notamment une surface d'occupation de 18 ha 86 ares et un tarif de location annuel assis sur le chiffre d'affaires (avec un minimum de 5 000€). La convention d'occupation serait accordée pour une durée de neuf ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2024.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question.

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le conseil communautaire après étude et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention d'occupation de terrain en vue de l'exploitation de la station de Goulier Neige
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire.

### b. ONF

## CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE DES SPORTS DE NATURE

**Entre,**

La **Communauté des Communes d'Auzat et du Vicdessos**, représentée par Jean MAGALHAES, agissant en qualité de Président, et sise : Rue de la Mairie - 09220 AUZAT, ci-après dénommée "la Communauté de Communes",

d'une part,

ET

**L'Office National des Forêts, Agence Interdépartementale Ariège, Haute-Garonne, Gers**, représenté par Stéphane VILLARUBIAS, en qualité de Directeur d'Agence, et sis : 9 rue du Lieutenant Paul Delpech - BP 20085 - 09007 FOIX CEDEX, ci-après dénommé "l'ONF",

d'autre part,

### **PREAMBULE**

*Engagée dans un développement touristique durable (développement de la Station Sport Nature du Montcalm ; gestion des sites d'activité de pleine nature), la Communauté de Communes est soucieuse de la qualité de pratique (dont la sécurité) des activités sportives et de loisirs.*

*Très présent sur le territoire en tant que gestionnaire de terrains appartenant à l'Etat, l'ONF est soucieux du maintien en bon état de l'environnement et de l'amélioration de la sécurité des personnes dans les sites de pleine nature situés en terrain domanial.*

*Les parties se sont donc rapprochées pour convenir de la signature d'une convention fixant les modalités d'un partenariat.*

Il a été convenu ce qui suit :

## **1. OBJET DE LA CONVENTION**

Par la mise en œuvre d'actions et la réalisation d'études, l'ONF et la Communauté des Communes travaillent à l'accompagnement des pratiques de sports de nature, dans des contextes économique et environnemental durables.

## **2. INTERVENTION DE L'ONF**

2.1- Une **étude préalable** est prévue en 2016. Elle comprend :

- ✚ Un diagnostic environnemental, préalable à l'aménagement d'un parcours de canyoning dans le vallon du ruisseau de Bassiès (Commune d'Auzat),
- ✚ Une préconisation sur la mise en place des équipements,
- ✚ Un rapport de présentation.

Le **coût total de l'étude** s'élève à : **3 000,00 € HT (3 600,00 € TTC)**

**Part ONF :** 1 500,00 € HT (1 800,00 € TTC).

**Part Communauté des Communes :** 1 500,00 € HT (1 800,00 € TTC).

2.2- Des **travaux d'aménagement** sont également prévus en 2016. Ils comprennent :

- ✚ La création et la pose d'une passerelle amovible de 6 m à proximité du refuge de Bassiès (Commune d'Auzat).  
*A noter : les héliportages de l'ancienne et de la nouvelle passerelle seront assurés par la Commune d'Auzat.*

Le **coût total des travaux** s'élève à : **7 200,00 € HT (8 640,00 € TTC).**

**Part ONF :** 2 160,00 € HT (2 592,00 € TTC).



**Part Communauté des Communes :** 5 040,00 € HT (6 048,00 € TTC).

### 3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant total des prestations (étude et travaux) s'élève à **10 200,00 € HT**, soit 12 240,00 € TTC.

Pour la mise en œuvre de cette étude et travaux en vue de la mise en place d'équipements de sports nature, la Communauté de Communes d'Auzat et du Vicdessos participera à hauteur de 6 540,00 € HT (six mille cinq cent quarante euro hors taxes), soit 7 848,00 € TTC (sept mille huit cent quarante-huit euros TTC).

Cette participation financière sera acquittée auprès de l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF sur présentation d'une facture après la réalisation des prestations.

### 4. DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable à partir de sa signature et jusqu'au 31/12/2016.

Son renouvellement sera proposé annuellement par l'ONF à la Communauté des Communes en fonction des interventions à réaliser

Monsieur le Président demande aux conseillers l'autorisation de signer cette convention

Pour	25	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

### 7. Demandes de subvention

- Amicale du personnel (1500 €)
- MSN (8 500 €)
- Saint Matthieu (1 000 €)
- T'Accompagnhi (2000 €)

Monsieur le Président demande aux conseillers de se prononcer sur ces demandes de subvention.

Pour	24	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Madame LERY-MARFAING Marie ne participe pas au vote.

### 8. Questions diverses

COMPTEURS LINKY : Des échanges portent sur les compteurs Linky afin de clarifier les responsabilités.

CONCESSIONS HYDRAULIQUES : Des remarques sont faites sur l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques. Il n'y a pas de motion pour la CCAV pour l'instant.

PLAN PREVENTION DES RISQUES : Concernant le plan de prévention des populations du risque nucléaire : nécessité de solliciter la Préfecture pour qu'elle communique le plan de prévention actualisé suite aux risques d'attentats avec des consignes associées.

INTERNAT / COLLEGE : Un retour est fait sur la journée Portes Ouvertes du Collège : réussite sur la fréquentation, les visiteurs ont apprécié la qualité des infrastructures sportives (Plaine des sports, centre équestre, escalade...). Une nouvelle plaquette est à diffuser largement, notamment lors des journées des tests sportifs qui auront lieu début mai (12 et 13 mai).

Madame ROMEU indique qu'il faut utiliser le réseau FCPE.

Monsieur le Président se félicite de cette journée qui conforte le projet d'extension de l'internat pour pérenniser le collège du Montcalm. Monsieur le Président compte sur l'appui du Conseil Départemental et plus particulièrement de Monsieur NAYROU Henri, qui doit nous rendre visite prochainement.

EHPAD : Le rapport de sécurité relève des anomalies datant pour certaines de l'ouverture avec une menace de fermeture administrative sous 2 mois si les travaux de mise aux normes ne sont pas réalisés.

L'ensemble des membres du conseil communautaire s'étonne que ces anomalies n'aient pas été signalées durant les 12 années de fonctionnement.

La CCAV va engager les travaux. Les recours administratifs interviendront ultérieurement pour rechercher les responsabilités.

Une déclaration va être faite à l'assurance de la CCAV ainsi qu'à celle du Président pour qu'il puisse s'octroyer l'aide d'un avocat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

**A Vicdessos, le 9 avril 2016**

**Le Président  
Jean MAGALHAES**